

Le 21 mars 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-102

Action sociale d'intérêt communautaire

Appel à projets
de la Caisse d'Allocations Familiales

Demande de subventions

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre des Fonds Publics et Territoires, a pour vocation de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales ;

Considérant que dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales propose un appel à projets ;

Considérant que le service Familles met en place des projets remplissant les critères de cet appel à projets ;

Considérant que le montant de ces fonds d'accompagnement varie selon le budget prévisionnel des projets ;

Considérant que les plans de financement prévisionnels de ces actions sont les suivants :

**AUTOUR DU JEU VIDEO
FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Achats	500 €	Subvention CAF	6 000 €	53%
Autres services ext.	7 000 €	Roannais Agglo.	5 228 €	47%
Charges de personnel	3 728 €			
TOTAL	11 228 €	TOTAL	11 228 €	100%

**COMPENSATION BAISSSE FINANCEMENT CTG
CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Achats	28 305 €	Subvention CAF	6 600 €	6%
Autres services ext.	9 755 €	Participations familles	32 780 €	28%
Charges de personnel	80 773 €	Autres recettes	52 566 €	44%
		Roannais Agglo.	26 887 €	22%
TOTAL	118 833 €	TOTAL	118 833 €	100%

DECIDE

- De solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour les actions suivantes :

Actions	Montant sollicités
Autour du jeu vidéo	6 000 €
Compensation baisse financement CTG Centre de loisirs intercommunal	6 600 €

- De préciser que cet appel à projets 2023 se termine le 31 mars 2023.

Par délégation du conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne